

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 décembre 2020, s'est assemblé en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-huit heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire,*

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoints au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON,
Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO,
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD,
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL *Conseillers Municipaux.*

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. BAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KEBABTCHIEFF qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) **Plan de formation des élus**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits ;
- **DECIDE** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - Agrément des organismes de formations ;
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- **DIT** que les thèmes privilégiés seront :
 - Les fondamentaux de l'action publique locale ;
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...).
- **DIT** que le montant des dépenses liées à la formation des élus sera plafonné à 20 000 € par an et que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) pour le personnel communal**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** le renouvellement la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CIG à raison de 30 jours par an maximum ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du Budget de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) **Modification du tableau des effectifs**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) **Présentation du rapport 2019 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et du plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **EXAMINE** le rapport 2019 sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **ADOpte** le plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) **Rapports d'activités et Comptes administratifs des syndicats intercommunaux pour l'année 2019**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DONNE ACTE** de la communication de ces rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2019.
- 6) **Convention de refacturation entre la Ville d'Ermont et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 7) **Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des immeubles sis 44, rue de Stalingrad au profit de l'Association Culturelle Israélite d'Ermont – Beth Loubavitch**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des immeubles sis 44 rue de Stalingrad au profit de l'Association Culturelle Israélite d'Ermont – Beth Loubavitch ;
 - **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)
- 8) **Convention de mise à disposition du gymnase Raoul Dautry au profit de la SELARL BIOSYNERGIE pour l'installation d'un Centre de dépistage Covid 19**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes et modalités de la convention de mise à disposition précaire et révocable du Gymnase Raoul Dautry au profit de la SELARL BIOSYNERGIE par la Commune d'Ermont ;
 - **APPROUVE** les conditions de refacturation des prestations de nettoyage des locaux ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 9) **Convention de mise à disposition du pavillon sis 150, rue de la Gare à Ermont au profit de l'association Protection Civile du Val d'Oise**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes et modalités de la Convention de mise à disposition précaire et révocable du pavillon sis 150 rue de la Gare à Ermont au profit de l'association Protection Civile du Val d'Oise par la Commune d'Ermont ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
- 10) **Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive : Approbation de la révision du montant de la redevance et des tarifs des places**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **FIXE** à 285 725,00 € le montant de la redevance annuelle et approuve la liste des tarifs et droits de place pour la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) **Signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont : acquisition de chèques cadeaux pour la Commune et le CCAS d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'acquisition de chèques cadeaux pour le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont et la Commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 12) **Signature d'une convention de groupement de commande avec les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh : Travaux et entretien du patrimoine de la Commune d'Ermont et des syndicats intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant des prestations de travaux et d'entretien du patrimoine de la Commune d'Ermont et des syndicats intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 13) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers des salles municipales en raison de la cessation des locations liée aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le remboursement des sommes versées par les usagers des salles municipales en raison de l'annulation des locations suite aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 14) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du Théâtre Pierre Fresnay en raison de la cessation des activités liée aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le remboursement de l'ensemble des spectateurs ayant acheté un billet pour les spectacles annulés ou reportés, initialement prévus entre le 4 novembre et le 11 décembre 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 15) **Signature d'une convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 1) **Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche, au titre de l'année 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à accorder dérogation au repos dominical, sur la journée complète, les quatre dimanches suivants pour l'année 2021 :
 - 5 décembre 2021
 - 12 décembre 2021
 - 19 décembre 2021
 - 26 décembre 2021

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 31

Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

2) **Autorisation de démolition de bâtiments communaux ainsi que de la signature des autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document y afférent**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à la démolition du pavillon sis 115 rue du Général de Gaulle, de l'annexe A, sise 100, rue Louis Savoie, du hangar du complexe sportif A. Renoir sis 20, rue du Syndicat et du pavillon situé sur le site de l'Arche, sis 150, rue de la Gare ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer et signer les permis de démolir, ainsi que toute autre autorisation d'urbanisme correspondante et tout document s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 32
Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

3) **Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une cuisine centrale à Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le pré-programme des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de concours restreint pour la construction d'une cuisine centrale sur le site de l'Arche à Ermont ;
- **PREND ACTE** que les 5 membres élus pour participer au jury en vue de la sélection d'un maître d'œuvre pour l'opération susvisée, et leurs suppléants, sont les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Représentants du Maître d'Ouvrage :

Titulaires

- Monsieur Didier LEDEUR
- Madame Vania CASTRO FERNANDES
- Monsieur César MELO DELGADO
- Madame Céline BOUVET
- Madame Carole CAUZARD

Suppléants

- Monsieur Benoît BLANCHARD
- Monsieur Joël NACCACHE
- Monsieur Jean-Noël PICHON
- Madame Joëlle DUPUY
- Madame Karine LACOUTURE

- **PREND ACTE** que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

Membres à voix délibérative :

1^{er} collège : Représentant le Maître d'Ouvrage

- M. HAQUIN, Maire et Président du Jury
- Les cinq membres désignés précédemment

2^{ème} collège : 4 personnes qualifiées

4 Maîtres d'œuvre compétents dans le domaine et désignés par le Président du Jury

Membres à voix consultative :

3^{ème} collège : Institutions et autres

- Madame le Trésorier-Payeur Municipal
- Un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- Personnel de l'administration municipale désignés par le Président du Jury
- **FIXE** la rémunération des maîtres d'œuvre membre du Jury à 360 € HT / demi-journée de présence ;
- **FIXE** à 3 le nombre minimum de candidats qui seront admis à présenter une offre, et à 15 800 € HT le montant de la prime octroyée conformément aux dispositions de l'article R.2172-4 du Code de la commande publique ;
- **DIT** que la prime allouée au lauréat du concours constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) **Communauté d'Agglomération Val Parisis : règlement de mise à disposition de moyens relatifs au Système d'Information Géographique (SIG) : approbation et signature de l'avenant n°1 portant prolongation du règlement pour une durée de 6 mois**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n° 1 au règlement de mise à disposition du Système d'Information Géographique conclu avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;

- **PRECISE** que l'objet de cet avenant n° 1 est de prolonger la durée du règlement pour une période de 6 mois ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) **Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) : Approbation de l'adhésion de la commune de Bièvres (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, autorisant l'adhésion de la commune de Bièvres (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) **Communauté d'Agglomération Val Parisis : refus du transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **REFUSE** le transfert de compétence, à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

- 7) **Installations classées pour la Protection de l'Environnement – Société Placoplatre à Cormeilles en Parisis : avis sur la demande portant sur le projet de réaménagement et de prolongation d'exploitation de la carrière de gypse de la butte de Cormeilles en Parisis (95)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE** un avis **défavorable** à l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse et des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage stériles d'extraction non inertes et non dangereux, par la société Placoplatre, à Cormeilles en Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) **Approbation de la convention de mise en commun d'agents de police municipale entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et les communes membres et approbation de la convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en commun d'agents de police municipale entre la communauté d'agglomération Val Parisis et ses communes membres ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat ;
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions et tout document y afférant ;
- **PRECISE** que lesdites conventions se substituent de plein droit aux précédentes conventions de mutualisation d'agents de police municipale et de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat dès l'obtention du caractère exécutoire de la présente délibération ou à compter de sa date de mise en œuvre effective dans l'hypothèse où celle-ci interviendrait après l'obtention de son caractère exécutoire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

V - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) **Crédits scolaires et autres subventions - Année 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes ;

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au Budget communal 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat accueillant des élèves résidant dans la commune, pour l'année scolaire 2020/2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :

- o école élémentaire : 459,49 € par enfant domicilié à Ermont.
- o école maternelle : 668,50 € par enfant domicilié à Ermont.

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 29

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

3) Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire) au titre de la mise en œuvre du projet Opération 40 : approbation et signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'allouer, au titre de l'année scolaire 2020-2021, une subvention de 30 000 euros à l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville d'Ermont et l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme « Lire et Faire Lire » 2020/2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme « Lire et Faire Lire » ;

- **FIXE** la participation financière à 500 € par an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

5) Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes CMEJ : approbation du règlement des élections

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le règlement des élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour le prochain mandat et les suivants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

6) Tarification des stages « COM en Colo »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le dispositif des stages « Com'en Colo » et leur programmation pendant les vacances scolaires ;

- **FIXE** le tarif à 15€ par semaine soit 3€ par jour et par participant.

- **FIXE** le nombre d'inscrits à 12 jeunes maximum par groupe.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31

Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

7) Permanence du Point Information Jeunesse : Convention avec le Lycée Vincent Van Gogh pour l'année 2020/2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative aux permanences du Point Information Jeunesse, pour l'année scolaire 2020/2021, avec le lycée Vincent Van Gogh ainsi que tout document afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

8) Signature d'une convention avec le Lycée Van Gogh pour la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Communal dans le cadre de l'option « Musique »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le lycée Van Gogh et le Conservatoire à rayonnement communal dans le cadre de l'option « Musique » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Van Gogh ladite convention pour l'aide au développement de l'option « Musique » du cursus scolaire des élèves de la seconde à la terminale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

9) Approbation de la charte d'utilisation des Espaces multimédias des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la charte d'utilisation de l'espace multimédia des Centres socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite charte.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI – SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

1) Mise à disposition gracieuse de salles en faveur du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour la formation des assistants maternels

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des installations de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Partenariat entre la commune d'Ermont et l'association Cultures du Cœur Val d'Oise :

a. Présentation du rapport d'activité de la saison culturelle 2019 - 2020

b. Versement d'une subvention de fonctionnement

c. Mise à disposition de places de spectacles de la saison culturelle 2020-2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la saison culturelle 2019/2020 ;
- **ATTRIBUE** à l'association « Cultures du Cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 € pour la saison 2020 – 2021 ;
- **DECIDE** de mettre à disposition de l'association « Cultures du Cœur Val d'Oise », 24 places réparties sur 3 spectacles programmés sur la saison culturelle 2020-2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) Contrat de ville 2015-2022 : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ESSIVAM au titre du projet Bain de langue

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association ESSIVAM au titre de l'année 2020 pour son projet « Bain de langue ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) **Convention de mise à disposition des espaces de cuisine des centres socio-culturels « François Rude » et « Les Chênes » au profit des Maisons de santé**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la Convention-type de mise à disposition des centres socio-culturels au profit des professionnels des Maisons de Santé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite Convention, ainsi que tout document y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
 Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*)

5) **Avis des collectivités territoriales sur le projet de schéma départemental de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise ;
- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026, sous réserve de l'obtention du financement nécessaire pour sa mise en place et/ou de la capacité de mobilisation d'opérateurs privés en vue de la réalisation des terrains familiaux locatifs prescrits ;
- **DEMANDE** à ce que l'Etat s'engage formellement pour stopper les occupations illégales dans le territoire intercommunal ;
- **DEMANDE** aux services de l'Etat d'œuvrer à une répartition équilibrée et à une diversification de l'offre d'habitat répondant aux enjeux d'ancrage et d'itinérance à l'échelle de la région.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII – FINANCES

1) **Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire selon les conditions exposées ;
- **DIT** que cette ouverture de crédits sera reprise au Budget Primitif 2021 lors de son adoption ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) **Participation à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) du budget principal de la Ville d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la DGFIP concernant le compte financier unique ainsi toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) **Fongibilité des crédits dans le cadre de l'instruction comptable M57**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement à compter du budget primitif M57 de 2021 ;
- **AUTORISE** la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement à compter du budget primitif M57 de 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) **Régime des amortissements induits par l'adoption de l'instruction comptable M57**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DETERMINE** les catégories des biens amortissables et leur durée respective d'amortissement au titre du budget principal de la commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

5) **Pertes sur créances irrécouvrables 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** les admissions en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 10 990,06 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
- **ACCEPTE** les créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 4 416,64 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;
- **PRESCRIT** le traitement comptable des états dressés par la Trésorerie principale Ermont pour leurs entiers montants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

6) **Approbation des tarifs communaux pour l'année 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

7) **Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E.)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E), ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 49 500,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E) pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

8) **Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Maison de la Jeunesse et de la Culture (M.J.C.)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC d'Ermont, ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 36 000,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Ermont pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

9) **Subventions aux associations pour l'année 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2021 ;
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif pour 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

10) Création d'un fonds de soutien en faveur des associations et attribution de subventions exceptionnelles

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux associations doté de 100 000 € ;
- **DIT** que ces subventions seront versées à 10 associations pour un montant total de 42 700 € sur la base des crédits ouverts au Budget 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

M. Brahim ANNOUR ne prend pas part au vote.

11) Restructuration du restaurant scolaire E. Delacroix : autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux de restructuration du restaurant scolaire Delacroix, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) ;
- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
 - Une subvention de 150 000 € a été attribuée par la Région Ile-de-France (notification du 16 mai 2017),
 - Une subvention de 126 478 € a été attribuée par le Conseil Départemental (notification du 12 février 2018),
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
 - Le recours à l'emprunt et l'autofinancement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

12) Réhabilitation des locaux et aménagements extérieurs du centre socio-culturel des Chênes, Tranche II : clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la clôture de l'AP/CP n° 201602 « réhabilitation des locaux et aménagements extérieurs du centre socio-culturel des Chênes, tranche II ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

13) Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de Police Municipale : autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de la police municipale actualisée à 371 101 € ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) ;
- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1 ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16,404%, soit une attribution maximale de 60 875, 40 €
 - Une subvention de 38 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental du Val d'Oise (notification du 08 janvier 2018)
 - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 272 225, 60 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

14) Restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) : modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201501 relative à la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) au montant global actualisé de 4 431 399 € TTC ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 726 926, 85 €
 - Le Conseil Départemental du Val d'Oise pour 269 000, 00 €
 - La Région Ile de France pour 520 000, 00 €
 - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit, 2 915 472, 15 €.

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°19/174 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

15) Création d'un nouveau Conservatoire : modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201603 relative à la création d'un nouveau Conservatoire au montant global actualisé de 6 330 000 € TTC ;
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404%, soit une attribution maximale de 1 038 373,20 €,
 - Le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du contrat départemental pour 496 000,00 €,
 - La Région Ile de France pour 914 694,00 € (dont les modalités de perception sont en cours de précision par les services de la Région),
 - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 3 880 932,80 €.
- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°19/176 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h44.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2020 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 18 décembre 2020